

## COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

### Séance du 24 novembre 2022

---

Le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 24 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ABBADIE, le Maire.

**Présents** : Jean-Marc ABBADIE, Yves ASELMAYER, Patrick BATTISTON, Eric BOYER, Jean-Luc DUMAS, Nathalie ESTEREZ, Marie-Sylvie LATAPIE, Yves MAYSTRE, Alain MOYNET, Didier VERGÉ

**Excusé** : Dorian GALCÉRA

**Secrétaire de séance** : Marie-Sylvie LATAPIE

---

### Ordre du jour

- \* Désignation du secrétaire de séance,
- \* Approbation de l'ordre du jour,
- \* Convention – Exploration gouffre Tour de Vidalos,
- \* Point tableau du Personnel,
- \* Modification statuts du SDE,
- \* Travaux SDE 2023,
- \* Plan de gestion de la Réserve Naturelle,
- \* Subventions exceptionnelles - voyage scolaire,
- \* Appartement Mme SEVRAIN,
- \* Taxe d'aménagement Commune/CCPVG,
- \* Courrier - projet d'urbanisation sur Vidalos,
  
- \* Questions diverses.

\*\*\*

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 octobre 2022 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est approuvé.

L'ordre du jour est adopté.

Marie-Sylvie LATAPIE est désignée secrétaire de séance,

Ouverture de la séance à 18h30.

## **DE\_2022\_72 – Exploration du gouffre de la Tour de Vidalos**

Monsieur le Maire donne lecture des courriers reçus du groupe Spéléologique des Hautes-Pyrénées et des échanges avec le service juridique de l'ADAC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de convention et de l'arrêté municipal qui seront pris pour l'exploration du gouffre de la Tour de Vidalos.

## **DE\_2022\_73 – Mise à jour du tableau des effectifs du personnel**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 24 novembre 2022.

<b>Cadres d'emplois et grades</b>	<b>Nombre d'emplois et durée hebdomadaire</b>	<b>Observations</b>
<b>Adjoint administratif</b>		
- adjoint administratif Territorial	1 poste à 30 h	* Poste à 25 h créé par délibération du 21/11/2016 * Modification du temps de travail créé par délibération du 03/02/2021
<b>Adjoints techniques</b>		
- adjoint technique 2ème classe	1 poste à 35 h	En poste depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2004

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **DE\_2022\_74 – Approbation des statuts du Syndicat Départemental d'Energie**

Vu le projet d'évolution des statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées approuvé le 23 septembre 2022 par son Conseil syndical ;

Le Conseil municipal doit se prononcer afin d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées dans un délai de trois mois après leur notification.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts et rappelle les 4 modifications des statuts :

**1- Les infrastructures de recharge de véhicules électriques**

Cette compétence devient une compétence obligatoire du SDE65 et non une compétence optionnelle.

**2- La production d'énergie renouvelable**

Cette action devient une compétence optionnelle.

**3- Les feux tricolores**

Cette action devient une compétence optionnelle.

**4- Prestations en faveur de personnes morales extérieures**

Cette activité est inscrite dans les statuts sous réserve qu'elle reste accessoire et marginale de l'activité du SDE65 pour ses membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition ci-dessus à l'unanimité et adopte les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.

**2022\_75 – SDE – Programme travaux 2023**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SDE demandant les souhaits de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, se positionne pour la mise en place de feux tricolores et de radars pédagogiques.

Le Conseil Municipal mandate, Monsieur le Maire, pour présenter le dossier de la Commune.

**2022\_76 – Subvention exceptionnelle – financement voyage scolaire**

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers sollicitant l'octroi d'une subvention exceptionnelle destinée à financer un voyage scolaire pour Timéo ALBENDIN et Anthonin FERILOLO, domiciliés à AGOS-VIDALOS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le versement d'une aide individuelle de 50€.

## **2022\_77 – Subvention exceptionnelle – classe découverte - RPI Agos-Vidalos/Ayzac-Ost**

Monsieur Patrick BATTISTON fait état du dernier conseil d'école.

Un voyage scolaire est prévu du 17 au 21 avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de verser au RPI une subvention exceptionnelle de 700 € pour participer au financement de la classe découverte.

## **2022\_78 – Reversement obligatoire de la taxe d'aménagement à la CCPVG pour l'année 2023**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Président de la CCPVG concernant le reversement de la taxe d'aménagement.

Considérant que le bureau communautaire, réuni le 8 novembre 2022, a proposé que, pour l'année 2023, la répartition de la part communale de la taxe d'aménagement entre les communes et l'EPCI soit la suivante :

- 0 % pour la CCPVG ;
- 100 % pour la commune.

Considérant que le conseil communautaire sera saisi de cette question lors de la séance du 15 décembre prochain, mais qu'afin de respecter les délais imposés par la loi, le Président de la communauté de communes a sollicité les Maires du territoire pour soumettre d'ores et déjà ce point à leurs conseils municipaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir la répartition suivante de la part communale de la taxe d'aménagement :

- 0 % pour la CCPVG ;
- 100 % pour la commune

## **2022\_79 – Adhésion au nouveau PETR incluant les : CCPVG- CATLP- CCHB**

Dans l'objectif de disposer d'une entité juridique à même de porter le futur programme LEADER, mais également de régulariser la situation des PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), une restructuration territoriale a été proposée pour intégrer la CATLP (Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées) dans son ensemble, la CCHB (Communauté de Communes de la Haute Bigorre) et la CCPVG ; ce périmètre a été validé par la région au printemps dans le cadre d'une pré-candidature.

En application de l'article L5214-27 du CGCT, l'adhésion de la CCPVG est cependant

subordonnée à l'accord des conseils municipaux de ses communes membres.

Considérant que la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2022 a été notifiée aux communes membres le 26 octobre 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Donne un avis favorable à la création de ce nouveau PETR unique et à l'adhésion de la CCPVG au nouveau PETR unique.

### **2022\_80 – Affaire M. BORGES / COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Maître CAMBOT, avocat de la Commune, concernant l'ordonnance du Juge du Tribunal Judiciaire de Tarbes.

Dans sa conclusion, le Juge rejette l'état des demandes et donne injonction aux parties de rencontrer en présentiel ou en distanciel la chambre de médiation de Tarbes.

Après débat et à l'unanimité, les conseillers municipaux donnent leur accord pour tenter la médiation, tout en restant sur nos propositions.

### **2022\_81 – Fixation de la nouvelle tarification du prix de l'eau**

Suite au courrier reçu de SUEZ et de la réunion avec le bureau d'études Prima, Monsieur le Maire expose la nécessité de fixer, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023, la mise en place de la nouvelle tarification du prix de l'eau.

Considérant qu'il est proposé d'apporter une modification au tarif de l'eau pour permettre, dans le cadre de l'étude de raccordement de l'eau à Ayzac-Ost, le financement des travaux à venir.

Considérant que cette augmentation a pour but de se conformer aux demandes du Département et de l'Agence de l'eau qui subventionnent uniquement les communes qui ont un prix de l'eau pour les particuliers au moins égal à 1.50 euro HT.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe le prix du m3 d'eau traitée à 1.20 euro H.T.

### **2022\_82 – Projet de réalisation des travaux d'investissement pour 2023**

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le projet de réaliser les travaux suivants pour l'année 2023 et autorise Monsieur le Maire à demander les devis.

\* Remise en état des façades du bâtiment « Mairie et salle des fêtes », côté école.



- M. CAMPS Rémy
- M. HABAS Jacques

Un point est fait sur le projet immobilier de « M. Mounard ».

Pour le moment, le conseil municipal s'assure que la procédure soit respectée avec le service instructeur de la CCPVG, le PLU, le PPR et la Préfecture.

A la demande de certains riverains, des rencontres ont eu lieu avec le Maire, le Bureau et les conseillers municipaux. La dernière date du 25 octobre dernier avec Messieurs Quessette, Brunier et Mazoué afin que toutes les informations connues au niveau de la Mairie soient données aux concitoyens concernés.

Le 14 novembre 2022, un courrier signé par 6 familles a été déposé au secrétariat de la Mairie et transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Malgré cela, un deuxième courrier identique a été déposé dans les boîtes aux lettres des conseillers excepté celle du Maire.

Pour finir, en l'absence du maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, architecte, a remis par mail un déroulé de la chronologie avec aussi une réunion d'informations de la commune et des riverains.

#### - **Temps du travail du Personnel**

Alain MOYNET fait le point du travail à mi-temps thérapeutique de Philippe GALAU qui va passer du 25 novembre au 31 décembre 2022 à un travail à  $\frac{3}{4}$  temps.

Il sera mis en place, après concertation avec le Bureau lors de la réunion hebdomadaire du vendredi matin.

#### - **Règlement intérieur**

Après échanges, le conseil municipal va travailler, avec l'aide du Centre de Gestion, sur la rédaction d'un règlement intérieur qui sera présenté au fur et à mesure aux collaborateurs et passé au CST du CDG le jeudi 9 février 2023.

#### - **Pacte de solidarité – Projet de territoire - CCPVG**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la CCPVG faisant état de proposer un nouveau pacte de solidarité territoriale qui constitue la suite du Pacte fiscal et financier adopté en décembre 2019.

Après lecture des deux scénarios et débat au sein de l'assemblée, le conseil municipal, à

l'unanimité, donne mission à M. le Maire, délégué communautaire, de maintenir les moyens financiers à la CCPVG pour l'année 2024, après une pause en 2023.

En effet, le budget annexe déchets de la CCPVG va augmenter mécaniquement au vu du traitement à la tonne passant de 110 € à 130 €, de l'énergie, du carburant et de l'augmentation du point d'indice du personnel.

- **Food truck**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de Mme Sylvette VALIERE qui souhaite installer son commerce sur la Commune.

Etant donné que M. Philippe SEMPE vend déjà ses pizzas sur la Commune, les conseillers ne donnent pas suite à la demande.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Demande radar pédagogique au Conseil Départemental,
- Départ appartement communal – Mme Hélène DUGAS,
- Course « Montagnard Argelésien » - Mai 2023
- SIVU - Plan de gestion de la Réserve Naturelle – Rédaction en cours

La séance est levée à 20 heures 45.

## Liste des délibérations du conseil municipal du 24 novembre 2022

DE 2022\_72 – Exploration du gouffre de la Tour de Vidalos

DE 2022\_73 – Mise à jour du tableau des effectifs du personnel

DE 2022\_74 – Approbation des statuts du Syndicat Départemental

2022\_75 – SDE – Programme travaux 2023

2022\_76 – Subvention exceptionnelle – financement voyage scolaire

2022\_77 – Subvention exceptionnelle – classe découverte - RPI Agos-Vidalos/Ayzac-Ost

2022\_78 – Reversement obligatoire de la taxe d'aménagement à la CCPVG pour l'année 2023

2022\_79 – Adhésion au nouveau PETR incluant les : CCPVG- CATLP-CCHB

2022\_80 – Affaire M. BORGES / COMMUNE

2022\_81 – Fixation de la nouvelle tarification du prix de l'eau

2022\_82 – Projet de réalisation des travaux d'investissement pour 2023

2022\_83 – Accès sécurité n° 27, 36, 38, 40 et 40 bis Avenue du Lavedan

DE 2022\_84 – Délibération modificative n° 6 – BP Communal - 30300

Nom	Fonction	Signature
ABBADIE Jean-Marc	Maire	
LATAPIE Marie-Sylvie	Conseillère municipale Secrétaire de séance	